



intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

## **PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**

**ÉCOLE SECONDAIRE DE MIRABEL**

**2019-2020**



## TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SITUATION.....	3
PRIORITÉS 2019-2020.....	4
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2019-2020.....	5
MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉES ET DIRIGÉES.....	6
PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	7



# L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

## PORTRAIT DE LA SITUATION

### LES MESURES DE PRÉVENTIONS PRISES PENDANT L'ANNÉE 2017-2018:

- augmentation du partenariat avec le policier-éducateur;
- création d'une charte d'engagement présentée pendant la conférence sur l'intimidation et installée dans chaque local de l'école;
- changement du logo intimidation pour celui du civisme;
- changement dans la philosophie contre l'intimidation : axer sur le positif donc le civisme;
- distribution d'un dépliant en début d'année sur les priorités de l'école et les moyens pour atteindre les objectifs;
- ateliers d'informations sur le civisme et la Loi sur la pornographie juvénile;
- amélioration du système de caméra : des correctifs ont été apportés dans le but de mieux couvrir les zones à risques et ajouts de plusieurs caméras;

### LES MESURES DE PRÉVENTIONS PRISES PENDANT L'ANNÉE 2018-2019:

- Créer un milieu sécurisant où le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement** seront les valeurs mises de l'avant;
- Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance de répondre rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- Faire vivre une «entrée progressive» auprès des élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire afin de créer un sentiment d'appartenance à l'école et de sécurité;
- Éduquer les élèves au niveau du savoir-vivre (civisme);
- Optimiser la semaine du civisme avec des activités quotidiennes;
- Utiliser des partenaires communautaires afin d'enrichir les activités et les ateliers de civisme;
- Bonifier le partenariat avec le policier éducateur;
- Augmenter la visibilité de la Charte d'engagement sur l'acceptation des différences;
- Maintenir du Logo civisme;
- Améliorer l'efficacité du système de surveillance (caméras);
- Offrir une formation sur la «Surveillance active» pour le personnel surveillant sur l'heure du diner;
- Maintenir la distribution du dépliant sur les priorités de l'école et les moyens pour atteindre les objectifs.

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

### NOS PRIORITÉS ÉCOLE 2019-2020 SERONT :

intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

- Maintenir un milieu sécurisant où le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement** seront les valeurs mises de l'avant;
- Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance de répondre rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- Éduquer les élèves au niveau du savoir-vivre (civisme) par le maintien d'ateliers sur le civisme faits auprès des élèves par le biais des éducateurs spécialisés (TES) et le Carrefour jeunesse emploi;
- Maintenir et optimiser la promotion de la semaine du civisme avec des activités quotidiennes (début octobre);
- Poursuivre le partenariat avec le policier éducateur, surtout en ce qui concerne la cyberintimidation (rencontre, conférence);
- Optimiser la gestion du système de surveillance (caméras);
- Offrir la formation «Surveillance active» à l'ensemble du personnel de l'école;
- Distribuer le dépliant sur les priorités de l'école et les moyens pour atteindre les objectifs lors de la rencontre de parents en début d'année (août-septembre);
- Maintenir une «entrée progressive» auprès des élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire afin de créer un sentiment d'appartenance à l'école et de sécurité;
- Augmenter la surveillance pendant les temps non structurés.

# MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2019-2020

## ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION EN FONCTION DES PRIORITÉS CIBLÉES

### CHARTRE D'ENGAGEMENT

L'accent sera mis sur la chartre d'engagement de bonne conduite lors d'une conférence sur l'intimidation. La chartre changera de format et de couleur afin d'attirer le regard des élèves sur son contenu.

### ATELIERS SUR LE CIVISME

Tous les élèves de la première secondaire seront rencontrés lors d'un atelier de sensibilisation sur le civisme dès le début de l'année scolaire (début septembre).

Ensuite, l'atelier sera donné aux autres niveaux afin de toucher l'ensemble de l'école (fin septembre, octobre). Les élèves seront amenés à réaliser l'importance d'agir en bons citoyens et d'intervenir afin de faire cesser des situations d'intimidation dont ils pourraient être témoins, de s'occuper de façon civilisée et de respecter l'ensemble des citoyens qui les entourent. Ces ateliers sont chapeautés par les éducateurs spécialisés de l'école (TES).

### SEMAINE DU CIVISME

À chaque journée de la semaine, une activité préventive est proposée. Le tout visant à promouvoir les gestes positifs envers autrui de façon très variée :

- Le Mur des mots positifs
- Distribution d'objets promotionnels
- Spectacle de talents
- Conférence

### CONFÉRENCE SUR L'INTIMIDATION

Conférence du policier éducateur sur la cyberintimidation auprès de tous les élèves de l'école.

### ATELIER POUR LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Formation sur une «Surveillance active» et efficace auprès de l'ensemble du personnel de l'école.

## MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE

### DÉPISTER

Les observations faites par le personnel de l'école et les incidents de violence et d'intimidation sont consignés dans l'outil Mémo. L'analyse de données permet ensuite de planifier et d'appliquer des interventions ciblées.

### DÉNONCER

L'adresse Internet [intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca](mailto:intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca) est inscrite dans l'agenda et affichée dans des endroits stratégiques de l'école. La boîte courriel sera consultée quotidiennement.

De plus, les dénonciations peuvent se faire auprès de n'importe quel adulte dans l'école; le tout demeurera confidentiel.

### ÉVALUER

- Évaluation de la plainte afin de choisir l'intervention appropriée, selon l'intensité, la fréquence, la constance et la persistance des gestes de violence et la détresse de l'élève qui est victime. S'agit-il d'intimidation, de harcèlement, de violence, etc.?
- Consultation de l'outil Mémo et du dossier d'aide particulière des élèves impliqués;
- Rencontre de soutien auprès de l'élève victime et des témoins;
- Évaluation du dossier de l'élève qui intimide (gravité, récurrence, déni, empathie, etc.) et suivi auprès de l'élève intimidateur;
- Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.

***Dans tous les cas, une assistance rapide aura lieu à la suite d'une divulgation.***

#### Qu'est-ce que la MIC<sup>1</sup>?

*La MIC utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.*

*Cette méthode s'appuie sur le déséquilibre des forces en jeu dans les situations d'intimidation, en travaillant séparément auprès des suspects et des victimes. Le travail se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait émergence d'un minimum d'empathie envers la victime de la part de l'agresseur.*

*L'approche est basée sur des principes psychologiques reconnus et s'inspire de la dynamique des groupes. Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux.*

<sup>1</sup> Méthode d'intérêt commun (MIC) © SCRASSC, Montérégie 2004

# PROCOLE D'INTERVENTION

## ÉTAPE1 : INTERVENTION POUR UN PREMIER ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION UNIVERSELLE)

### 1<sup>ER</sup> INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les évènements dans l'outil Mémo;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les évènements au 2<sup>e</sup> intervenant (TES de niveau).

### 2<sup>E</sup> INTERVENANT (TES NIVEAU)

- Faire la lumière sur la situation;
- Utiliser la méthode d'intérêt commun au besoin;
- Communiquer avec les parents en évitant de révéler l'identité de l'autre élève impliqué;
- Inscrire les évènements dans l'outil Mémo afin de clore la situation.

## ÉTAPE 2 : INTERVENTION POUR UN DEUXIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION CIBLÉE)

*Répétition du comportement : s'inscrit après une intervention de niveau 1 ayant eu cours auprès de l'élève qui, malgré les interventions posées, répète le comportement inapproprié, et ce, à l'égard de la même victime ou d'une autre.*

### 1<sup>ER</sup> INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait;
- Inscrire les évènements dans l'outil Mémo;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les évènements au 2<sup>e</sup> intervenant (TES de niveau).

### 2<sup>E</sup> INTERVENANT (TES NIVEAU)

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe;
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser;
- Convoquer les parents pour une rencontre;
- Proposer des mesures d'aide et des ateliers d'apprentissages sociaux ou «focus group» afin de soutenir l'élève en vue d'une correction de son mauvais comportement;
- Inscrire les évènements dans le portail ou outil Web afin de clore la situation.

## PROTOCOLE D'INTERVENTION

### ÉTAPE 3: INTERVENTION POUR UN TROISIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION DIRIGÉE)

*Comportement grave ou fréquent.*

#### 1<sup>ER</sup> INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- Envoyer l'intimideur au local de retrait.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémo.
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu
- Communiquer les événements au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> intervenants (TES de niveau ET le responsable de l'encadrement).

#### 2<sup>E</sup> INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- Convoquer les parents pour une rencontre.
- Signaler le cas au service municipal de police
- Référer à des ressources externes au besoin.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémo afin de clore la situation.

### *Situation de violence ou d'intimidation*

#### Rôle du 1<sup>er</sup> intervenant

- Mettre un terme à la situation
- Agir/Apporter soutien nécessaire
- Laisser des traces de la situation

- intimidé

- témoin

- intimidateur

#### Rôle du 2<sup>e</sup> intervenant

- Établir le niveau d'intervention
- Appliquer le protocole établi